

Séance ordinaire du 14 février 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quatorze février deux mille vingt-deux à seize heures dix, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Samuel Lafontaine, attaché politique du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-01-29

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 février 2022.

CE-2022-01-30

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 février 2022.

CE-2022-01-31

Programmation partielle de travaux (version numéro 2) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employées ou employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de ce programme (TECQ 2019-2023);

Que la municipalité approuve le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de

travaux (version numéro 2), telle qu'elle est jointe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-003, et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux (version numéro 2), telle qu'elle est jointe à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

Que la municipalité autorise la Direction du génie à présenter officiellement la programmation de travaux (version numéro 2) à ce programme (TECQ 2019-2023).

CE-2022-01-32

Avenant numéro 2 à l'offre d'achat soumise par Placements Tommy Roberge inc., Gestion Aidel inc. et Gestion Natand inc. et acceptée par la Ville pour l'acquisition d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, Parc industriel Lauzon, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision DEV-2022-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 2 à l'offre d'achat intervenue pour la vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-027, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-01-33

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 27

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
